



Cercle de Réflexion Interarmées

Pour une stratégie globale contre l'islamisme et l'éclatement de la France

Gal (2S) Jean-Claude Allard ; Gal (2S) Marc Allamand ; CV Alexis Beresnikoff ; Gal (2S) Philippe Chatenoud ; Gal (2S) Grégoire Diamantidis ; M. Marcel Jayr ; Gal (2S) Jean Marie Lhostis ; CF (CR) Bernard Pillaud ; Gal (2S) Jean Pinatel ; Col (CR) Frédéric Pince ; Gal (2s) Christian Renault ; Gal (2S) Jean-Claude Rodriguez ; Gal (2S) Henri Roure ; Gal (2S) Jean Serge Schneider ; Gal (2S) François Torrès ; Gal (2S) Jean Pierre Soyard

Avril 2021

SOMMAIRE

<i>La stratégie mondiale des islamismes, unis par une même matrice, qu'ils instrumentalisent</i>	5
La France, cible certaine de l'offensive islamiste	5
La France, colosse aux pieds d'argile, centre de gravité à conquérir.....	6
<i>Se donner les moyens d'avoir une stratégie et des alliés</i>	7
1. <i>Recomposer le cadre stratégique international</i>	7
Construire un corpus juridique international adapté à la menace	8
Reconquérir la souveraineté nationale.....	8
Donner une vision stratégique à l'Union européenne	9
Construire notre relation vers l'Algérie sur les critères fondamentaux des « droits de l'homme»	10
Mettre fin au processus d'adhésion de la Turquie.....	10
2. <i>Recomposer le cadre stratégique national</i>	11
Disposer impérativement d'outils militaire et de sécurité intérieure performants	11
Donner un contenu spirituel, émotionnel et physique à la nationalité française.....	11
Réformer l'accès à la nationalité	12
Informer et former la population	12
Promouvoir la cohésion nationale pour refuser strictement toute action contribuant au séparatisme et à la communautarisation.....	13
Impliquer la Nation tout entière dans un contrat universel moral	13
Garantir l'état de droit et la sécurité pour tous.....	14
Appliquer strictement le principe démocratique de représentativité du citoyen par ses élus	14
Maîtriser l'immigration et mettre fin à l'immigration illégale.....	14
3. <i>Livrer une contre-guérilla quotidienne</i>	16
Responsabiliser les familles	16
Aider l'école à se redresser	16
Etendre les missions du service national universel (SNU).....	17
Rendre justice à l'honnêteté (construire un véritable état de droit).....	18
Aider les associations culturelles et sportives.....	18

Pour une stratégie globale contre l'islamisme et l'éclatement de la France

(résumé)

«Combattre l'extrémisme, n'est pas combattre l'Islam. Au contraire c'est le défendre»

Salman Rushdie.

Depuis le milieu du XXème siècle, l'islam connaît une intense revitalisation. Ce qui n'est pas en soi un problème, l'homme a besoin de spiritualité. Le problème est l'utilisation de la dynamique religieuse pour des ambitions politiques impérialistes.

La France est le seul pays à afficher clairement la séparation du temporel et du spirituel (laïcité), l'exact contraire de l'islamisme. En outre elle accueille une communauté importante de musulmans, cible privilégiée des islamistes, qu'elle n'arrive pas à protéger de leur endoctrinement. Elle est donc le centre de gravité, pour reprendre un terme de stratégie militaire, dont la destruction serait une étape indispensable pour les islamistes envisageant, selon leur vision, une domination mondiale de l'islam.

Un centre de gravité d'autant plus vulnérable que la France est affaiblie par la contamination de notre société au poison de l'incivisme grandissant ; par son incapacité à assumer son histoire ; par le délitement sécuritaire ; par l'absence de projet politique fédérateur pour construire son avenir.

La France doit donc se défendre pour elle-même, pour l'ensemble du monde non musulman et pour tous les musulmans qu'elle accueille afin de garder cette spécificité laïque qui, sans nuire à la liberté de conscience, permet de protéger chaque citoyen des excès des religions: «Elle [la République] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.¹»

Il s'agit d'un enjeu stratégique de sécurité et de défense sur lequel le Cercle de Réflexion Interarmées est légitime à réfléchir et à proposer des solutions.

L'action de la France est déjà conséquente avec une multitude de plans de sécurité, d'inclusions, de déradicalisation et autres, d'abord soucieux d'anticiper tout acte terroriste. Mais le terrorisme n'est que l'écume des choses, voire parfois, par les réactions qu'il engendre, une entrave au cheminement des islamistes vers leurs buts. Le lent grignotage de la démocratie et de la République par l'entrisme des différents mouvements islamistes est bien plus dangereux parce que, non agressif, il s'infiltré partout sans effort comme l'eau, attisant les fractures de notre société, lesquelles risquent, sans un sursaut politique salutaire, de conduire à minima à une guerre civile

ou, au pire, à la perte totale de notre liberté sous le joug d'une idéologie qui nous méprise.

La République française doit donc avoir une stratégie multidimensionnelle de lutte contre l'islamisation, mais aussi et avant tout contre son propre délitement patriotique, sociétal, identitaire, sécuritaire.

Cette stratégie lui impose la désignation de ses ennemis les islamistes et de leurs soutiens à l'extérieur de nos frontières ; la redéfinition du cadre juridique international qui, inadapté pour cette guerre hybride, fait de l'Occident une proie ; la restructuration de ses alliances et notamment la vigilance sur la Turquie et l'Algérie.

Cette stratégie lui impose aussi d'affirmer son identité et son histoire afin d'en faire le creuset dans lequel se reconnaîtront, s'assimileront et s'épanouiront de façon apaisée toutes les citoyens ; de lutter sans faiblesse contre l'insécurité, l'illégalité et la criminalité qui corrompent et épuisent le civisme ; de maîtriser les flux migratoires et d'assimiler tous ses invités.

Il s'agit d'édifier une solide structure sociétale et politique, tendue vers le désir de construire en commun un avenir meilleur et réellement conforme aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité de la République. Un effort qui concerne tous les citoyens sans exception, et sans distinction de confession ; un effort qui concerne en premier les responsables politiques ; un effort de reconstruction d'un idéal français.

XXX

Pour une stratégie globale contre l'islamisme et l'éclatement de la France

La stratégie mondiale des islamismes, unis par une même matrice, qu'ils instrumentalisent

« L'islamisme désigne une idéologie appartenant à plusieurs mouvements politico-religieux visant par des moyens divers (pacifiques et violents) à imposer un modèle de société de type totalitaire reposant sur une conception intégriste de l'islam »²

L'islam est né au VII^{ème} siècle dans la péninsule arabique, sous l'impulsion de Mahomet, prophète inspiré par les révélations faites par Allah (Dieu), réputées fonder une nouvelle religion «*la meilleure de toutes*³». De messager pour transmettre la parole divine et mettre l'accent sur les piliers spirituels de l'islam, Mahomet, dont la prédication du monothéisme suscita une opposition de la part des Qurayshites, maîtres de la Mecque, devint chef de guerre et homme politique pour diriger, organiser et défendre sa communauté.

Ce message divin a favorisé le développement d'une communauté de foi musulmane, mais a aussi été exploité ultérieurement pour satisfaire des ambitions politiques impérialistes utilisant au gré des besoins et des situations, le sabre, la négociation ou la prédication.

Notre siècle et notre continent ne sont pas épargnés. La mondialisation et ses effets sur la circulation des hommes et des idées favorisent les avancées de cette idéologie islamiste non plus comme une tâche d'huile à partir d'un épicentre, qui serait géostratégiquement compréhensible et visible mais comme une peau de léopard s'étendant sur le monde entier.

Certes cette menace agit d'abord dans les pays à majorités musulmanes «*les musulmans sont les premières victimes de l'islamisme*» mais elle s'applique aussi par les pressions sur les minorités musulmanes en Occident en y mêlant le mythe de la grandeur passée de l'Islam et de sa nécessaire revanche sur l'Occident.

La France, cible certaine de l'offensive islamiste

En France, à l'instar de ce qui s'est passé en Algérie et en Turquie avant l'offensive électorale islamiste, nous pouvons observer des espaces territoriaux mais aussi politiques, sociétaux, économiques, culturels conquis par le rigorisme religieux, signe du travail de fond de prédication des islamistes ; des collusions entre islamistes et certaines mouvances politiques qui structurent le paysage politique ; voire même des collusions inconscientes, naïves ou intentionnelles entre islamistes et institutions politiques, universitaires, juridiques ou administratives⁴ ; des alliances qui se forment entre islamistes et groupes revendicatifs divers dans une « intersectionnalité des luttes », réunis par leur commune détestation des valeurs occidentales ; des connivences entre islamisme et criminalité ; la montée d'un racisme affirmé et toléré contre le « non-racisé » ; une pression continue qui s'exerce dans tous les espaces publics pour faire reconnaître les notions de licite/illicite.

Le sabre est brandi sous la forme du djihad judiciaire s'appuyant sur le qualificatif diffus d'islamophobie et un corpus législatif français ou des normes juridiques et de jurisprudence européennes ou internationales formulées avec légèreté par les instances responsables. La négociation obtient à tous les niveaux (communes, département, région, État, instances européennes) des avantages sans contrepartie en mettant en balance la paix sociale, les droits de l'homme, les relations économiques avec les pays liés à l'islamisme, le chantage à l'immigration.

Les chiffres et faits montrent les étonnants résultats de l'usage de cette stratégie des islamistes.

Ils sont contenus dans une abondante littérature fournie par les universitaires, les chercheurs, les représentations nationales (Sénat et Assemblée nationale). Ils sont contenus dans les rapports de police dont les synthèses fulgurantes faites par un ancien président de la République évoquant « la partition⁵ » et par un ancien ministre de l'intérieur déclarant: «*la situation est très dégradée et le terme de reconquête républicaine prend là tout son sens parce qu'aujourd'hui dans ces quartiers c'est la loi du plus fort qui s'impose, celle des narcotrafiquants et des islamistes radicaux, qui a pris la place de la République*⁶.» montrent qu'ils ont été lus et que le danger est connu. La prise de parole du président de la République à Mulhouse⁷ et la loi en préparation sur le séparatisme confortent cette prise de conscience du danger que représente l'islamisme pour la France.

La France, colosse aux pieds d'argile, centre de gravité à conquérir

Mais, indépendamment de l'islamisme, la France est aussi victime d'une montée des violences, du rejet de sa culture et de son identité, des refus désormais massifs d'assimilation qui créent une situation chaotique et génèrent des franges de population déracinées perméables à toute idéologie anti-citoyenne. Ce que soulignait le candidat à la présidence Emmanuel Macron dans son livre *Révolution*⁸.

Pour reprendre un concept central en stratégie, la France est peut-être en Europe, le centre de gravité pour l'offensive islamiste, c'est-à-dire le rempart dans lequel toute brèche ouvre la voie de la capitulation.

En effet, la France est le seul État à théoriser et défendre le concept de laïcité, qui reconnaît les religions, mais les tient hors du domaine public au sens entier du terme, c'est-à-dire de la vie de la cité (politique, économie, social et sociétal, ...). La laïcité est donc une garantie de pouvoir pratiquer sa religion, y compris musulmane, mais une parade contre l'islamisme, idéologie englobante et totalitaire qui exacerbe les prescriptions du rite islamique incluant tous les aspects des activités humaines. Revivifiés il y a un siècle, de plus en plus en plus vigoureux, désormais soutenus par des États musulmans, capable d'obtenir des soutiens à l'intérieur même de la France, les islamistes savent qu'ils sont sur la bonne voie et qu'ils ont le temps pour eux. Une telle issue doit donc être tenue pour possible et probable sous peine d'une « surprise stratégique » mortelle dans les décennies à venir.

Se donner les moyens d'avoir une stratégie et des alliés

La loi sur les principes républicains présentée par le gouvernement ainsi que la charte du Conseil Français du Culte Musulman sont des avancées dans cette lutte contre l'islamisation conquérante. Sans attendre ses effets, il faut en mesurer sans tarder les nombreux angles morts. L'analyse de la stratégie de conquête islamiste nous a montré que les islamistes s'infiltrèrent dans tous les domaines et à tous les niveaux de l'organisation socio-politique de notre démocratie, en utilisant tous les rouages et toutes les contradictions. Une bonne stratégie doit agir sur plusieurs axes complémentaires: se donner les moyens de se renforcer et affaiblir son ennemi; être globale; être proactive et non réactive pour s'assurer la surprise et s'étager sur les trois niveaux stratégique, opératif et tactique.

Elle doit aussi définir honnêtement ses impératifs:

- Comprendre que le paradigme stratégique a changé. Ce ne sont plus les États qui menacent, mais les organisations transnationales à visées impérialistes, au premier chef l'islamisme. Et l'islamisme est soutenu par certains États, utilisé par d'autres contre la France (Turquie) ou peut déstabiliser des États avec des conséquences directes pour la France (Algérie);
- Comprendre la stratégie de l'islamisme et « *entrer dans ses plans* » comme le conseille Sun Tzu. C'est un projet de société contre un autre projet de société, mais celui de la France est illisible. Seules s'expriment des idéologies destructrices et nihilistes (décolonialisme, racialisme, etc.). Et pourtant, pour une Nation démocratique, le projet de société devrait être la Patrie, car défendre sa Patrie, c'est défendre la démocratie qui est son ciment;
- Respecter l'humanité de l'ennemi, mais aussi les droits de son propre peuple, surtout face à une idéologie qui prétend avoir ses propres droits de l'homme⁹ ;
- Moderniser le corpus juridique pour se donner les moyens de se défendre contre cette guerre hybride qui utilise la démocratie et ses valeurs comme arme par destination;
- Dépasser la vision d'un Occident débiteur et donc refuser les liens purement économiques qui attachent le citoyen à la France sans contrepartie de l'expression d'un véritable amour pour la Patrie française.

Avec la contrainte d'agir sans toucher à la foi des croyants, car c'est eux qu'il faut attirer dans le giron de la République et c'est en eux qu'il faut placer notre confiance : « *Au milieu, nous sommes une grande majorité de musulmans qui aimons ce pays, qui y travaillons et qui contribuons à sa construction, mais nous ne sommes pas écoutés*¹⁰. »

1. Recomposer le cadre stratégique international

L'islamisation agressive multiforme, transnationale, voire instrument d'États impérialistes compose donc un nouveau paradigme stratégique face auquel le cadre politico-juridique international doit être recomposé. Tout l'édifice normatif qui encadre la géopolitique et la souveraineté des États est atteint d'obsolescence. L'écheveau de lois que veut dérouler la République est contraint par ce cadre qui ne prend pas en compte les nouveaux dangers et surtout les nouvelles formes de guerre dite « guerre hybride ». Dès lors, le corpus juridique contraignant pour les États (traités, conventions, déclarations de droits, ...) devient une arme par destination pour l'idéologie conquérante islamiste. Il est aussi un prétexte à l'immobilisme pour de nombreux gouvernements aveugles aux nouvelles stratégies émergentes.

Construire un corpus juridique international adapté à la menace

Ainsi, la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) a été rédigée en 1950, après les drames du fascisme, du nazisme et du communisme pour protéger les citoyens des exactions de l'État. Aujourd'hui, c'est contre les agressions des organisations islamistes ou criminelles transnationales, contre les attaques des bandes ethniques et criminelles sur le territoire national, contre l'immigration clandestine, contre les trafics criminels, contre l'évasion fiscale que les citoyens doivent être protégés. Mais l'État, ligoté par des engagements d'un autre âge et d'un autre paradigme échoue à protéger ses citoyens. Il en est de même de l'Union européenne conçue dans les années 1945/1950, comme un moyen de mettre fin aux guerres intra-européennes en ligotant les peuples et les Nations, ce qu'ils supportent de moins en moins. Là aussi l'analyse de départ est fautive, ce ne sont pas les nationalismes qui ont conduit aux deux guerres mondiales, mais l'impérialisme absolutiste. Et c'est l'immense élan patriotique et donc nationaliste qui a permis la mobilisation des démocraties et leur victoire sur les totalitarismes en 1945, comme c'est l'âme patriotique nationaliste qui a permis la résilience des peuples sous la dictature communiste. L'islamisme est un nouvel impérialisme absolutiste, contre lequel c'est l'alliance de Nations protectrices et démocratiques qui pourra vaincre. Ces Nations doivent donc disposer de la liberté d'action leur permettant de se défendre.

Enfin, la France doit se poser la question de la notion de l'universalité des droits de l'homme. Ne doit-elle pas, en tant que « patrie des droits de l'homme », s'attacher à être l'espace de sécurité dans lequel peuvent se réfugier tous ceux qui fuient la tyrannie islamiste ou l'insécurité qui peut régner dans leurs pays. La paix et la sécurité devraient aller de la France vers les pays tiers en crise plutôt que de voir les pays en crise exporter leurs idéologies crisogènes vers la France. Rongée par l'islamisme envouéteur, mais aussi le djihadisme meurtrier, la criminalité transnationale, les haines interculturelles, les migrations illégales qui, tous, portent atteinte aux droits à la sécurité et à la liberté, la France n'est plus un havre de paix, mais une tempête continue. Quand elle ne contribue pas aussi aux malheurs d'autres peuples au prétexte de défendre des concepts qui leur sont étrangers.

Le corpus juridique international doit être entièrement réexaminé et complété à la lumière du nouveau paradigme sécuritaire mondial et de la modification des équilibres géopolitiques. Aux nouvelles menaces exposées ci-dessus s'ajoute l'émergence politique, économique, stratégique de pays autrefois assujettis à l'Occident qui veulent retrouver autonomie et identité nationale.

Reconquérir la souveraineté nationale

La Charte des Nations-Unies, document surplombant le droit international reconnaît que: « *Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte [...]* ». La pérennité de la France, la protection de sa population est une ardente obligation du gouvernement français qui doit avoir la liberté d'action, dans le respect de la Constitution, pour les assurer. Pour la France c'est une obligation constitutionnelle (*Titre premier: de la souveraineté*) et une urgence sécuritaire.

La France doit donc reconquérir sa liberté d'action face à des pays, y compris alliés, animés par leurs propres intérêts. Les seules bonnes alliances sont les alliances de circonstances destinées à faire face à une menace actuelle ou future constituée.

- Ainsi la pertinence de l'OTAN, surtout avec la Turquie en tant que membre, doit subir une critique ferme. Le travail extrêmement positif fait par l'organisation militaire intégrée pour

développer l'interopérabilité doit être maintenu. Mais c'est le projet et le contour politique de l'Alliance atlantique qui doivent être revus ;

- Les coopérations partielles, tant au sein de l'UE que de l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme sont utiles. Mais simultanément, une nouvelle forme d'alliance, avec des pays qui ne nient pas la nocivité de l'islamisme doit être négociée. Cette alliance doit avoir l'ambition de porter sans concession une idéologie de liberté, d'émancipation et de lutte contre l'islamisme;
- L'adhésion à la Convention Européenne des Droits de l'Homme¹¹ doit aussi être sérieusement critiquée. La Cour (organisme mettant en œuvre la CEDH) est, comme de nombreuses organisations internationales et régionales, la proie de lobbies ; en outre la France y subit la pression de pays peu éclairés sur le danger islamiste ou proprement islamiste comme la Turquie;
- La France doit reconquérir sa liberté d'action et sa souveraineté au nom de son peuple face à des Organisations Non Gouvernementales (ONG), entités le plus souvent transnationales, minoritaires et hors sol, qui veulent lui dicter ses décisions. *«La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice¹² ».*

Donner une vision stratégique à l'Union européenne

Rares sont les pays européens à soutenir le combat de la France contre le terrorisme islamiste au Sahel, ils sont tout aussi rares à comprendre sa vision de la laïcité et à soutenir ses mesures législatives, pourtant peu virulentes, contre le projet islamiste.

- Il faut exiger des Européens qu'ils regardent en face les menaces que constituent l'islamisation et l'immigration. Cette dernière, non maîtrisée, a favorisé la première et continue à l'alimenter¹³ ;
- Il doit être mis fin au dévoiement des traités européens et de leurs principes. Ainsi les quatre libertés (libre circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes) s'entendent au sein de l'Union européenne et non entre l'UE et le reste du monde. En forçant à l'ouverture des frontières extérieures, l'UE a mis en danger son économie, le bien-être et la sécurité de ses populations, ce que la pandémie COVID 19 a révélé, alors qu'elle s'est engagée à promouvoir **« la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples¹⁴ »** ;
- L'UE doit se libérer de l'autosatisfaction suicidaire dans un monde qui a évolué vers la prééminence des rapports de forces : *« Notre projet européen, qui a amené paix, prospérité et démocratie à des niveaux sans précédent¹⁵ ».* Autre vision néfaste de l'UE, le soft power, dont nous pouvons d'ailleurs questionner l'efficacité au vu de ses résultats sur les impérialismes (chinois, américain¹⁶), sur « l'impérialisme sanitaire » de la pandémie et surtout, sur la brèche béante qu'il ouvre, au cœur de l'Europe, pour les islamismes invasifs. *« L'Union européenne s'est toujours enorgueillie de son "soft power", sa puissance douce, et elle continuera à en être fière, car nous sommes les meilleurs dans ce domaine »* déclare la Commission. Comment ne pas penser à *« Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts¹⁷ »* de Paul Reynaud en septembre 1939.

Ce carcan est renforcé par l'oubli de tous les principes stratégiques les plus élémentaires *«L'Union ne peut pas relever un pont-levis pour se mettre à l'abri des menaces extérieures »*

nous dit la stratégie globale de l'Union européenne. Cette seule déclaration montre que soit l'UE n'a pas conscience des menaces, soit les nie au prétexte qu'elle serait impuissante à les combattre.

Construire notre relation vers l'Algérie sur les critères fondamentaux des « droits de l'homme »

Notre politique vis-à-vis de l'Algérie s'est bâtie sur une incapacité, des deux côtés, à surmonter les conséquences de la guerre de 1954-1962. L'Algérie, indépendante depuis 60 ans, a été incapable de construire un État juste et prospère. La France a laissé se développer les accusations que portaient contre elle, pour détourner la légitime colère du peuple contre leur incurie, des gouvernements algériens prédateurs. Trente ans après l'indépendance, une nouvelle guerre civile, tout aussi sanglante, a traumatisé en profondeur le peuple algérien (la décennie noire 1990-2000). L'Algérie, aujourd'hui dans une situation politique, économique et sociale dramatique, cherche encore et toujours à en attribuer la responsabilité à la France. L'accepter, c'est de la part de la France, abandonner le peuple algérien qui depuis deux ans demande plus de démocratie (Hirak¹⁸), mais aussi de meilleures conditions économiques comme l'exige de chaque gouvernement vis-à-vis de ses propres citoyens, la déclaration universelle des droits de l'homme. Ces conditions, le peuple algérien vient les chercher en France qui joue ainsi un rôle protecteur. Et malgré cela, certains de ces expatriés et leurs descendants, veulent reproduire les affrontements de la guerre d'indépendance et peut-être même ceux de la décennie noire algérienne sur notre sol.

Si la France ne met pas fin fermement à sa repentance récurrente, alimentant le ressentiment, le peuple algérien sera toujours le prisonnier de l'incurie de ses gouvernants. Tout doit être construit dans nos rapports avec l'Algérie sur la déclaration universelle des droits de l'homme, notamment les articles 23 à 25 («*Toute personne a droit au travail [...], Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant*»), trop souvent, voire toujours, mis de côté lorsque nous parlons de faire respecter les droits de l'homme. Le taux de chômage algérien actuel, dû à l'impéritie économique des gouvernants, est une atteinte cardinale aux droits de l'homme. Elle prive les Algériens de la liberté la plus élémentaire, celle de vivre dans leur patrie, sans la peur du lendemain. C'est d'abord à chaque État de respecter tous les droits de l'homme vis-à-vis de ses concitoyens.

Mettre fin au processus d'adhésion de la Turquie

La Turquie d'Erdogan est entrée dans une dynamique d'islamisation impérialiste sans retour probable. L'urgence absolue est de signifier la fin du processus d'adhésion de la Turquie. Les différentes arguties de l'UE pour mettre ce processus d'adhésion au «*point mort* (sic)»¹⁹ montrent surtout la faiblesse des dirigeants européens et leur incapacité à avoir une vision stratégique sur le projet turc et les conséquences de l'entrée de la Turquie dans l'UE. L'UE, dans un aveuglement stratégique semblable à celui de nombreux pays européens dans les années 1930 pense encore que l'adhésion de la Turquie peut modifier sa dynamique «*Dans le cadre de la politique actuelle d'élargissement de l'UE, un processus d'adhésion crédible fondé sur une conditionnalité rigoureuse et équitable, est vital pour renforcer la résilience [...] de la Turquie*»²⁰. Existe-t-il formule plus naïve? Qu'est-ce que la «*résilience de la Turquie*»? Elle veut même approfondir «*la coopération sectorielle avec la Turquie*» notamment pour lutter contre le terrorisme, faisant semblant d'ignorer que les combattants, les armes et l'argent de l'État Islamique (EI) transitaient par la Turquie tandis que sa production de pétrole et de céréales s'exportait par la même voie. Erdogan, fin stratège, pratique la *tactique du salami*²¹.

2. Recomposer le cadre stratégique national.

Nous ne reviendrons pas sur l'empilement des lois, mesures administratives d'expulsion, la plupart du temps non exécutées, dissolutions d'associations, toutes mesures certainement nécessaires pour imposer, a minima, l'autorité de la République.

Mais il faut surtout comprendre que c'est avant tout la France qui est attaquée, dans son essence et dans son identité. La République n'en est qu'un des éléments constitutifs. La République, et son processus électoral démocratique, ne sont pas des cibles à détruire pour les islamistes, bien au contraire, ce sont des outils précieux dont ils veulent s'emparer pour arriver au pouvoir, comme ce fut le cas en Turquie, en Algérie, brièvement en Égypte et en Tunisie. Si la République veut se défendre elle-même, et défendre la démocratie, c'est la France qu'elle doit défendre par une stratégie multidimensionnelle volontariste. La République telle que nous la connaissons n'existe que par la France.

Et la défense de la France passe avant tout par un discours positif capable de s'ériger en rempart contre le discours séparatiste/communautariste islamiste. Interdire telle ou telle attitude ou pratique dans l'espace public, soit, et encore à condition d'abord que l'on soit capable de faire respecter cette interdiction.

Mais la meilleure stratégie, et la seule pertinente sur le long terme est de démontrer que le projet républicain français est meilleur que le projet islamiste. Et cela ne devrait pas être difficile, déjà les migrants « *votent avec leurs pieds* » pour le rejoindre. Alors pourquoi cet échec dans la conquête « *des cœurs et des esprits*²² » ?

Et il faut bien comprendre que les lignes d'action que nous proposons maintenant s'appliquent à tous les Français à qui nous demandons un vigoureux effort pour bâtir une Nation soudée, dans laquelle chacun trouve sa place à la hauteur de l'amour qu'il porte à son pays, de naissance ou d'accueil.

Disposer impérativement d'outils militaire et de sécurité intérieure performants

Nous insistons sur l'ardente nécessité de conserver un outil militaire de défense efficient et bien dimensionné pour faire face à toute menace militaire. Car le glaive vient toujours en appui de la prédication (endoctrinement) et de la négociation.

Cet outil militaire doit être complété d'un volume de forces de sécurité équipées, entraînées et soutenues sans faille par le pouvoir politique, pour faire régner la loi républicaine sur tout le territoire national, sans qu'il y ait des zones concédées aux entrepreneurs de violence, criminels ou islamistes ou des « *zones sans contrôle d'identité*²³ », c'est-à-dire des zones hors de la légalité républicaine.

Donner un contenu spirituel, émotionnel et physique à la nationalité française.

L'islamisme est une idéologie qui fait son nid dans la vacuité du discours consumériste et dans l'automutilation de la société occidentale. La France est une Nation et comme telle un « *plébiscite de tous les jours*²⁴ ». Face à la menace de l'impérialisme, la France doit « faire Nation » en affirmant son roman national passé, présent, futur.

Le texte de Renan « *Qu'est-ce qu'une nation?* », au-delà de l'invocation abstraite de *valeurs*, mal définies tant par l'Union européenne que par la République, traduit bien cet idéal républicain de la communauté nationale unie pour construire son futur. Ce texte doit être enseigné, expliqué, médité à partir de l'école jusqu'au lycée.

- Il doit être complété par quatre troncs d'enseignement valorisés: l'éducation civique et citoyenne; la connaissance des efforts consentis par la collectivité nationale pour le bien de chacun (éducation gratuite, sécurité sociale, allocations sociales, ...); l'enseignement des lois républicaines; l'enseignement de l'histoire, passé commun qui unit.
- Cet apprentissage remplacera utilement l'enseignement des religions à l'école qui crée des tensions et des confrontations. Un État laïque a-t-il à enseigner les religions? Dans quels buts? Lesquelles ?
- Il doit être accompagné d'une exigence accrue de maîtrise de la langue française, ciment de toute communauté.

Cet enseignement doit contrebattre la *Da'wa* des islamistes, discours qui s'appuie sur le spirituel et l'aide matérielle. En lui opposant une dimension sinon spirituelle du moins morale de la Nation et en mettant en lumière les efforts faits par la communauté nationale, la France pourrait ainsi contenir, dans le domaine de la religion et de la transcendance, le corpus doctrinal islamique qui est exploité par les islamistes pour prétendre régir aussi la vie sur terre. En effet, quels que soient les moyens matériels mis par les filières islamistes dans l'aide aux communautés musulmanes avec le soutien des États étrangers déstabilisateurs, ils ne pourront jamais concurrencer le modèle social français et les transferts de fond.²⁵ Encore faudrait-il que l'État le mette plus clairement et fermement en évidence et fasse cesser les présentations péjoratives et discriminantes de ce modèle social.

Réformer l'accès à la nationalité

Il faut réformer l'accès à la nationalité qui est, lui aussi, inadapté au nouveau paradigme. Le droit du sol français n'abolit pas le droit à la nationalité des pays musulmans de départ car le droit musulman crée musulman, donc membre de l'oumma, donc membre d'un pays musulman, tout enfant né de père musulman et ce, de génération en génération. Ce déséquilibre est une source de conflit dans les familles²⁶ et entre États et crée des souffrances pour ceux des immigrés qui voudraient s'assimiler pleinement à une société qui les accueille, après avoir fui une société qui les menaçait. L'accès à la nationalité doit se faire sur des critères républicains c'est-à-dire uniquement la filiation directe complétée par la possibilité de choix motivé à compter de 18 ans. Le refus de la double nationalité en est le corollaire.

Informer et former la population

Le Secrétariat général du Comité Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR) devrait devenir un alter ego du Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN) dans le périmètre de la sécurité intérieure.

Le terrorisme islamiste et l'islamisme font l'objet d'une surveillance attentive coordonnée notamment par le SG-CIPDR et la CPAT et leurs relais départementaux (CPRAF et CLIR)²⁷ et de divers plans de lutte.

La mission du SG-CIPDR, notamment avec le Pôle de Lutte contre l'Islamisme et le Repli Communautaire, devrait être élargie à la recherche et à l'analyse stratégique, pour comprendre

la menace islamiste dans ses dimensions transnationales, et dans sa dynamique et pour proposer des stratégies de lutte globales. C'est cette structure qui devrait être saisie de la mission d'évaluer les capacités d'évolution et de nuisance présentes et futures de l'islamisme²⁸. Ces cellules, qui agissent au profit des administrations, devraient être renforcées afin qu'elles puissent élargir leur action à la formation des citoyens et à l'action de prévention dans les écoles, entreprises, universités, municipalités, associations culturelles, sportives, instances politiques.

En conclusion, pour répondre au nouveau paradigme sécuritaire que structure l'islamisme, ce Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation doit avoir la même importance et le même rôle que le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN).

Promouvoir la cohésion nationale pour refuser strictement toute action contribuant au séparatisme et à la communautarisation

Le projet de loi confortant le respect des principes de la République donne des moyens aux différents responsables pour lutter contre le séparatisme. Mais c'est la prise de conscience et la cohésion politique qui est l'élément capital. Le SG-CIPDR devrait travailler étroitement avec les partis politiques et les syndicats pour leur fournir les informations et analyses stratégiques qui devraient permettre de dépasser les visions trop restreintes aux seules considérations territoriales et électorales. Le partage de l'analyse politique est capital pour comprendre et mesurer la dangerosité du nouveau paradigme. Seule cette compréhension partagée permettra de protéger les citoyens français de confession musulmane de la volonté de domination des islamistes.

Impliquer la Nation tout entière dans un contrat universel moral

Impliquer tous les citoyens au nom du slogan «*Ne te demande pas ce que ton pays peut faire pour toi, mais ce que tu peux faire pour ton pays*²⁹». Ce contrat universel moral est un projet politique vital pour notre pays et sa population en qui il faut faire confiance comme le soulignait le Président de la République dans son programme électoral: «*[...] faire confiance à cette volonté enfouie, mais qui est là, et désire le bien et la justice*³⁰ ».

- Ce contrat universel moral implique d'abord l'État et les classes dirigeantes qui doivent avoir un discours mobilisateur et rassembleur et soutenir les adultes de bonne volonté qui s'impliquent dans la marche harmonieuse de la cité.
- Mettre en œuvre, réellement, la promesse présidentielle de défendre «*les combattants des règles de la République et nous n'avons pas le droit de les abandonner*³¹».
 - Ces combattants sont les policiers, professeurs, pompiers, médecins et personnel médical et tous ces nouveaux hussards de la République qui essaient de faire vivre la population. Ils doivent être défendus vigoureusement par l'État face aux multiples dénigrement, incivilités et agressions violentes dont ils sont quotidiennement l'objet ;
 - Il faut ici souligner l'immense mensonge qui lamine notre pays concernant la police. Les médias regorgent d'articles dénigrant la police et dénonçant un fossé entre elle et la population. Mais ils ne précisent pas qu'il s'agit de la population des délinquants, car dans le baromètre CIVIPOF février 2021, 69 % de la population « a confiance » dans la police. Il est vrai que seulement 28 % des sondés accordent leur confiance aux médias³² !

- Ce contrat universel moral consiste aussi tout simplement pour chaque citoyen à assumer ses responsabilités dans l'éducation de ses enfants ; à s'impliquer, comme adulte et cadre de tout niveau, dans l'éducation au comportement civique quotidien des jeunes à l'école, sur les lieux de travail, de loisir, et dans chaque geste de la vie courante. L'État, les collectivités locales doivent s'impliquer pour guider et sanctionner si nécessaire les contrevenants (suppression des allocations aux parents défaillants, apprentissage de l'éducation, ...) et pour soutenir tous les citoyens.

Garantir l'état de droit et la sécurité pour tous

Il s'agit d'un principe constitutionnel (article un: « *Elle [la République] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances* »³³). Ce qui veut dire que tous les citoyens doivent être également protégés par la loi et donc par l'État, détenteur en démocratie de la force légale. Les populations des quartiers conquis par l'islamisme, et plus largement les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPPV) ex-zones urbaines sensibles et ZRU, au nombre de 1300 ne sont pas protégés par l'État, la criminalité organisée, bien souvent en collusion avec les islamistes, y fait la loi.

Reconquérir ces quartiers et aider leur population abandonnée (lutte contre les trafics de drogue, les trafics d'êtres humains, les réseaux criminels d'exploitation des mineurs, etc.) et y faire régner la loi républicaine est un préliminaire indispensable à la lutte contre *l'islamisme* pour que la population reprenne confiance en la République et refuse l'endoctrinement.

Appliquer strictement le principe démocratique de représentativité du citoyen par ses élus

En application avec l'article 3 de la Constitution, « *La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.*». Seuls les élus sont légitimes pour représenter les citoyens. Toute organisation du culte musulman dans le but de désigner des interlocuteurs pour l'État paraît anticonstitutionnelle. Elle bénéficierait en outre inmanquablement aux *islamistes* (Frères Musulmans), seuls à disposer d'une organisation suffisamment structurée leur permettant de dominer cette structure.

Maîtriser l'immigration et mettre fin à l'immigration illégale

L'immigration est une respiration normale dans un état démocratique, mais elle doit être maîtrisée pour éviter la dyspnée ou souffrance. Car dans la migration, il y a destruction de biotope pour celui qui part comme pour celui qui reçoit. La maîtrise de l'immigration doit comporter une évaluation des besoins et des capacités d'accueil, un dialogue sélectif avec les potentiels migrants, une politique d'assimilation au pays d'accueil. Le migrant part pour venir vivre dans la culture française, non pour reconstituer en France sa culture d'origine. Et plus largement encore un dialogue avec les gouvernements des pays de départ pour qu'ils mettent en place une bonne gouvernance et un développement équilibré³⁴.

L'extrême tolérance à l'égard de l'immigration illégale est le premier des éléments désintégrateurs de la société et de la montée des violences. D'abord elle signifie que *l'état de droit*³⁵, qui est le respect des lois, et non l'utilisation différenciée des termes de la déclaration universelle des droits de l'homme, peut être bafoué impunément. L'accès au territoire français est soumis à des conditions³⁶ que l'État doit faire respecter, en plein souveraineté, comme le concède la charte des Nations-Unies³⁷. Plus largement, la France doit exiger une action déterminée de l'UE pour faire respecter ses frontières et soutenir l'action de FRONTEX.

Il faut également réclamer une politique mondiale de mise en application de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)³⁸ qui, contraignante et appliquée avant tout par les seuls pays occidentaux, a favorisé la mise en place de réseaux clandestins de migration de mineurs pour alimenter bien trop souvent la prostitution et le vol, et les drames de tous ordres sur les voies illégales de migration. Les pays de départ doivent aussi appliquer cette convention et s'occuper de leurs enfants mineurs, ce qui serait une juste contrepartie à leur statut de membres des Nations-Unies et de bénéficiaires des aides internationales et bilatérales. S'il y a des mineurs isolés étrangers (MIE) en France, c'est bien que les pays de départ n'ont pas assumé leurs responsabilités en la matière. Enfin, la réorientation des activités des ONG d'aide aux clandestins opérant en France vers une aide au développement des pays de départ serait une mesure humanitaire bienvenue pour mettre fin aux traumatismes psychologiques et sociologiques des migrations.

3. Livrer une contre-guérilla quotidienne

Il faut ici conduire la contre-guérilla au quotidien pour d'une part démontrer la capacité de la République à protéger activement tous ses citoyens, d'autre part endiguer les « opérations psychologiques » des *islamistes*, et enfin prévenir les dérives délinquantes de tous ordres qui ne sont pas du seul fait des *islamistes*. Il s'agit donc de prévenir et de réparer si nécessaire. Le corpus juridique prétend contribuer à cette lutte par la répression, ajoutons-y quelques mesures préventives d'une plus grande ambition.

Responsabiliser les familles

Les diverses mesures mises en œuvre et coordonnées par le SG-CIPDR y contribuent. La politique de la famille foisonne de mesures d'aides et soutien. Seules manquent les sanctions sans lesquelles cette politique devient une aubaine et non une incitation à la responsabilité parentale, à la citoyenneté et au développement harmonieux des enfants. De l'État aux collectivités locales, une continuité et une cohérence dans les sanctions aux manquements doivent être mises en place.

Aider l'école à se redresser

Dans son programme électoral, l'actuel Président affirmait : « **L'école est le combat premier**³⁹ ».

Les attaques quotidiennes, parfois terribles, contre les professeurs doivent cesser. Le gouvernement doit soutenir sans faille enseignants et personnels. Les atermoiements, excuses, comportements dilatoires de nombreux responsables ont conduit à cette situation. Toute l'éducation nationale doit se ressaisir et les parents d'élèves doivent leur apporter leur soutien.

Pour les enseignants, qui peu à peu comprennent que le laxisme a conduit à les mettre gravement en danger, mettre sur pied des formations à l'exercice de l'autorité; les soutenir dans leur magistère; les former à l'enseignement du « mythe républicain ».

Pour les élèves, il faut former, éduquer et donner une juste récompense des efforts d'apprentissage des vertus citoyennes et de comportement civiques. Il existe depuis 2016, un « parcours citoyen⁴⁰ » dans les textes qui doit être renforcé et déboucher sur un titre de reconnaissance. Pour cela:

- Créer un label « parcours citoyen et laïc », avec une instance chargée de le contrôler et de l'attribuer aux associations œuvrant auprès de la jeunesse et respectant les critères d'un cahier de charge citoyenneté/laïcité à définir⁴¹ ;
- Enrichir le « parcours citoyen » par agrégation des activités réalisées dans les différents services [Service civil, Service Militaire Adapté (SMA), Service Militaire Volontaire (SMV), EPIDE), dans les institutions ayant des sections jeunes (cadets de la police, cadets des pompiers, préparations militaires, etc.) et dans des associations de sport et jeunesse labellisées (voir alinéa précédent);
- Insérer dans le système FOLIOS toutes les activités « civiques et citoyennes » accomplies dans les organismes cités précédemment, (comme un Compte Personnel d'Activité);

- En récapitulatif et pour faire reconnaître ces efforts, instituer un « *passport citoyen* » portant sur toutes ces activités et témoignant de la capacité d'engagement des jeunes. Toute la chaîne éducative, unirait ainsi ses efforts pour donner les meilleures chances aux jeunes et des assurances à la société civile, aux employeurs, répondant ainsi au désir de construire un avenir commun et une meilleure société. Ce passeport serait indispensable pour ouvrir les portes:
 - De la recherche d'emploi;
 - De toutes les aides destinées aux jeunes (permis de conduire, bourses, etc.);
 - Du bénéfice de toutes les mesures dérogatoires mises ou à mettre en place pour l'accès aux filières d'excellence hors voie de concours républicains;
 - Et d'une façon générale de toutes les aides à la jeunesse.

Ce passeport n'est pas un dû, mais un strict rituel d'accès à la citoyenneté et au statut d'adulte. L'honneur de la République est d'éduquer ses enfants. Donc, pour les décrocheurs, des mesures adaptées que nous développons ci-après doivent être mises en place.

Etendre les missions du service national universel (SNU)

Le SNU qui se met en place concernera tous les jeunes citoyens. Mais la situation et les défaillances actuelles dans la cohésion nationale exigent des réajustements urgents. Parallèlement à sa progressive montée en puissance pour tous, le SNU devrait prioritairement se consacrer à la double tâche de former des cadres à la lutte contre l'incivisme et à la guérilla contre-islamiste et de remettre sur la route de la citoyenneté les « voyageurs égarés », avec des séquences adaptées à chacune de ces situations.

➤ Le SNU doit être un lieu de formation des cadres

Les cadres ont tout au long de leur vie, la charge d'encadrer, sur les lieux de travail ou d'étude, où se forge la responsabilité citoyenne, leurs collaborateurs/élèves. Il s'agit de développer le sens du commandement, du dévouement au collectif de ces cadres (fonctionnaires de catégorie A, enseignants, élus nationaux). Cette proposition correspond à l'idéal démocratique de formation des élites, théorisé par Aristote. « *Il est juste de soutenir que la seule véritable école du commandement, c'est l'obéissance* »⁴². L'objectif est de les former à la conduite d'équipes citoyennes afin de construire une République apaisée dans la durée. Pas d'emploi de catégorie A, de poste d'enseignant, de mandat électif national ou de mandat électif exécutif local sans cette formation.

➤ Le SNU doit être un lieu de réparation, de soutien et d'accueil.

Il s'agit, en parallèle au travail de fond sur les causes de l'éclatement de la Nation de se pencher avec des outils adaptés et donc non uniques dans leurs formes, durées et contenus sur les éléments structurants de la cohésion nationale, en aidant ceux qui y sont étrangers ou qui tendent à s'y soustraire, à en comprendre les mécanismes et à en saisir l'intérêt pour eux.

- **Pour les perturbateurs (RÉPARER), instituer un « *programme d'insertion sociale* ».**

Mesure privative de liberté destinée à donner une formation civique et professionnelle, avec pour priorité la réinsertion, il constituerait une sanction pénale avec restriction de liberté prononcée sur décision judiciaire et applicable aux délinquants de moins de 18 ans comme alternative à la prison. Elle inclut un rythme de vie, d'études et de travail obligatoire pour déboucher sur une réinsertion qui ne peut se comprendre sans effort.

- **Pour les décrocheurs (SOUTENIR)**

Un décrocheur n'est pas un délinquant ou perturbateur, mais peut le devenir s'il n'est pas soutenu. Il doit pouvoir bénéficier de programmes adaptés. Sous contrôle de la direction du SNU, augmenter les périmètres, moyens et places disponibles des solutions existantes (service militaire adapté, service militaire volontaire, EPIDE) qui, grâce à leurs programmes spécifiquement adaptés à des profils de population font preuve d'efficacité. Il s'agit ici de volontariat, mais mieux encore de décision à prendre par les académies au vu des résultats scolaires et des carences éducatives familiales.

- **Pour les candidats à la citoyenneté française (ACCUEIL - ASSIMILATION)**

Il s'agit d'instituer une « *période d'accueil dans la citoyenneté française* ». Destinée aux nouveaux postulants à cette citoyenneté, et aux réfugiés bénéficiant du droit d'asile. Hors de toute considération d'âge, elle a le double objectif d'être un service que la Nation leur rend en leur donnant tous les outils d'une meilleure assimilation citoyenne, civique et professionnelle et d'être un don de temps de leur part pour montrer leur effort d'assimilation, leur acceptation et leur reconnaissance. La citoyenneté française s'acquerrait ensuite après une période d'application de quelques années: « *Vouloir la France, c'est vouloir ses valeurs*⁴³ ».

- **Pour les candidats à la protection de la France (ACCUEIL - ORIENTATION)**

Il s'agit de prendre en compte les diverses catégories de personnes réclamant la protection de la France (droit d'asile). Toute la période d'instruction de leurs dossiers devrait être consacrée, avec un contrôle strict de leurs résultats, à l'apprentissage de la langue française, des règles de vie françaises (droit, laïcité, politique des genres, comportement civique, etc.), d'un métier. Il s'agit d'une mesure s'effectuant en milieu éducatif semi-ouvert. Cette période pourra donc être une période de réflexion sur la véritable volonté de s'assimiler à la nation française. Il est assez étonnant de voir des migrants accueillis en France développer un profond ressentiment contre notre pays. Informons-les et formons-les à la citoyenneté française en leur laissant la possibilité de changer de pays d'accueil plutôt que d'être insatisfaits de notre pays.

Rendre justice à l'honnêteté (construire un véritable état de droit)

Les candidats à la protection de la France via le viol des lois françaises par l'immigration illégale doivent relever de sanctions pénales et d'expulsion sans retour. Il s'agit d'une mesure d'équité vis-à-vis des millions de citoyens français et des demandeurs d'asile et autres immigrants respectant scrupuleusement les lois. Prolonger encore ces injustices conduirait au délabrement irréversible de la cohésion nationale.

Aider les associations culturelles et sportives

Elles sont le principal terrain de la guérilla islamiste. Il faut interagir sur la jeunesse via le temps libre et les associations sportives et culturelles, en faisant vivre énergiquement le programme « *citoyen du sport* ». Pour cela former une réserve patriotique et laïque (voir ci-avant) qui contrebalancerait les prédicateurs de haine qu'envoient les islamistes auprès de jeunes.

Il faut pour cela se donner les moyens humains:

- par la création d'une unité au sein de la réserve militaire dans chaque département, avec des militaires (réservistes) d'expérience, réputés patriotes, épaulés par toutes les associations *patriotiques*, pour intervenir dans les associations sportives et culturelles;

- par le soutien de tous les militaires d'active qui s'impliquent dans les associations et les municipalités en les informant et les formant à la contre-guérilla psychologique.

XXX

Le monde musulman a connu beaucoup de mutations dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, passant des tentatives de modernisation à un reflux vers plus de rigidité politico-religieuse, souvent sous la pression de radicaux, largement suivis par les populations. Mais, dans la plupart des pays musulmans, un développement démographique important conjugué à l'échec des réformes progressistes puis conservatrices a conduit à des situations économiques désastreuses. Il s'en est suivi une très forte immigration vers l'Europe qui, empêtrée dans un imbroglio de chartes, traités et règles juridiques obsolètes, parce que pensés dans le monde stable et homogène des années 1950 a été incapable de mesurer les implications stratégiques, sécuritaires, morales, culturelles de cet afflux de personnes déracinées transportant avec elles leurs regrets, leurs us et coutumes, leurs espérances. Incapable aussi de procéder à leur assimilation, laissant le champ libre aux ambitions des tenants d'une idéologie politico-religieuse profondément anti-occidentale et acharnée à prendre une revanche sur l'Occident. Qui plus est, sans aucun discernement, la France a accueilli aussi bien des personnes en réel besoin de protection car martyrisées que des personnes en fuite pour avoir tenté de déstabiliser leurs pays d'origine⁴⁴. Ce n'est pas en soi l'existence de ces millions d'immigrés qui pose un problème, mais le risque de les exposer à l'endoctrinement des *islamistes*. C'est aussi l'incapacité de la France à assurer la sécurité de chacun qui crée ce climat d'insatisfaction dont profitent les idéologies destructrices.

Le paradigme sécuritaire a profondément changé. Une guerre hybride a commencé contre l'Europe et la France, il faut forger les armes psychologiques, sociologiques, morales, éducatives, juridiques et pénales pour la conduire et la gagner. La liberté des Français est en jeu et au-delà, celle du monde occidental, mais aussi des concitoyens de confession musulmane, dont il est souvent dit avec raison qu'ils sont les premières victimes de l'islamisme. Si nous ne pouvons et certainement ne sommes pas légitimes à réformer l'islam, ayons au moins le courage d'aider ceux qui s'acharnent dans cette dure tâche, soutenons-les et ayons pour objectif premier de préserver notre Nation de tout basculement vers l'intégrisme. Les exemples de l'Algérie, de la Turquie, certes nations de tradition islamique, mais devenues laïques, avant de basculer à nouveau vers l'absolutisme islamiste montre que l'obscurantisme, lorsqu'il ne trouve en face de lui que la naïveté et non la raison déterminée, réussit à s'imposer. Ces pays représentent désormais une menace pour notre liberté future alors que leurs citoyens ne désirent que vivre libres et prospères comme les Occidentaux.

Réaffirmons les constats alarmants faits et cités plus haut, par le président François Hollande, le ministre de l'intérieur Gérard Collomb et le président Emmanuel Macron. La Nation française unie depuis des siècles est proche d'une partition due à la volonté affirmée de séparatisme puis de conquête d'une idéologie politico-religieuse. En matière de défense, le monde occidental, obnubilé par la technologie et corseté par une idéologie boniface, doit comprendre que le paradigme stratégique a changé. Avec un ennemi dans nos murs que, engourdis par la peur ou l'endoctrinement, nous ne voulons ni identifier, ni combattre, nous sommes dans une situation qui par le passé a été qualifiée de *drôle de guerre*.

Une guerre hybride nous a été déclarée, elle est multiforme et s'achèvera au mieux sur une guerre civile au pire sur une cruelle défaite sans lendemain. Car, face à l'islamisme, la France et son concept de laïcité est le dernier bastion d'un monde occidental égaré sur les voies incertaines de l'abandon et de la désintégration.

NOTES

- 1 Article 1^{er}, Constitution de 1958, <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur> .
- 2 Renée Fregosi, *Les fronts de l'islamo-gauchisme*, Causeur, 19 février 2021. <https://www.causeur.fr/frederique-vidal-les-fronts-islamo-gauchisme-191654> consulté le 4 mars 2021.
- 3 « *Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah. Si les gens du Livre croyaient, ce serait meilleur pour eux, il y en a qui ont la foi, mais la plupart d'entre eux sont des pervers.* » III-110, <http://www.coran-en-ligne.com/Sourate-003-Al-Imran-La-famille-d-Imran-francais.html>
- 4 Yves Mamou, *Les élites françaises et l'islamisme*, l'Artilleur, Paris, 2018, 576p
- 5 Gérard Davet et Fabrice Lhomme, *Un président ça ne devrait pas dire ça...* (Stock) 662 pages.
- 6 Gérard Collomb, Discours de départ du ministère de l'intérieur, 3 octobre 2018.
- 7 <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/02/18/proteger-les-libertes-en-luttant-contre-le-separatisme-islamiste-conference-de-presse-du-president-emmanuel-macron-a-mulhouse>
- 8 Emmanuel Macron, *Révolution*, Éditions XO Pocket, Paris, 2017,
- 9 Déclaration islamique des droits de l'homme, le Caire, 1990, <http://islamhouse.com/fr/articles/223244/>
L'Organisation de la coopération islamique (OCI), une association de 57 États d'inspiration islamique, approuvait en 1990, cette déclaration interétatique. Cette déclaration n'est pas un instrument juridiquement contraignant et n'est pas reconnue par les Nations Unies en tant qu'instrument régional des droits humains. Elle a cependant une signification symbolique et une importance indirecte dans la politique des droits de l'homme. Sur ce plan, elle s'érige en contre-projet islamique à la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). La déclaration du Caire se base sur les droits et les libertés de la Charia, qui est considérée comme « l'unique référence ».
- 10 https://www.lemonde.fr/le-monde-des-religions/article/2021/04/03/kahina-bahloul-premiere-imame-de-france-gardons-nous-de-faire-de-l-islam-une-identite-a-part-entiere_6075443_6038514.html
- 11 <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-convention>
- 12 Constitution française, 1958, <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur#:~:text=Le%20Conseil%20constitutionnel%20est%20consulté,l%27exercice%20des%20pouvoirs%20except ionnels>
- 13 <https://www.pewforum.org/2017/11/29/europes-growing-muslim-population/>
- 14 Art 3-1, Version consolidée du traité sur l'Union européenne, 9 mai 2008, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C:2008:115:FULL&from=FR>
- 15 <https://www.bruxelles2.eu/wp-content/uploads/2016/07/strategieglobalecom@ue160628fr.pdf>
- 16 Voir entre autres sur les Etats-Unis : <https://www.vie-publique.fr/rapport/36031-extraterritorialite-de-la-legislation-americaine>
- 17 Paul REYNAUD (1878-1966), Allocution à la radio, 10 septembre 1939 cité dans *Mythologie de notre temps* (1965), Alfred Sauvy.
- 18 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/02/16/algerie-que-reste-t-il-du-hirak-deux-ans-apres-la-naissance-de-ce-mouvement-de-contestation_6070076_3212.html
- 19 <https://www.touteleurope.eu/actualite/adhesion-de-la-turquie-a-l-union-europeenne-ou-en-est-on.html#:~:text=La%20Turquie%20est%20candidate%20depuis,par%20les%20Européens%20en%201999.&text=Avec%20le%20durcissement%20du%20régime,%27UE%20s%27est%20éloignée.>
- 20 Stratégie global de l'Union européenne
<https://www.bruxelles2.eu/wp-content/uploads/2016/07/strategieglobalecom@ue160628fr.pdf>
- 21 La tactique du salami est une expression attribuée à l'homme politique hongrois Mátyás Rákosi, chef du Parti communiste hongrois, pour décrire l'élimination progressive des pouvoirs extérieurs au communisme (Église, autres partis...), « *tranche après tranche, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien* ». Cette stratégie est assurée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale au moment du processus de prise de pouvoir par les communistes, qui aboutit à la formation de la République populaire de Hongrie.
- 22 Voir Lieutenant Bertrand Valeyre, Gagner les cœurs et les esprits, dans Cahier de recherche doctrinale CDEF/DREX, juin 2020, <https://fr.calameo.com/read/00000977906c791ca523f>
- 23 https://www.huffingtonpost.fr/entry/des-zones-sans-contrôle-de-police-la-proposition-de-la-défenseure-des-droits-fait-hurler_fr_602a596ac5b6591becda39e7
- 24 Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une Nation ?* Conférence prononcée le 11 mars 1882 à la Sorbonne, http://classiques.uqac.ca/classiques/renan_ernest/qu_est_ce_une_nation/qu_est_ce_une_nation.html

- ²⁵ Le montant total des prestations sociales (santé, retraite, famille, chômage) était en 2018 de 741 milliards d'euros, soit 31,5 % du produit intérieur brut (PIB). Il a augmenté de 1,8 % en un an, selon une étude de la DREES, le service statistique des ministères sociaux. Les transferts de fond vers les pays des immigrés représentent 18 Mrds € soit 1 % du PIB.
- ²⁶ <https://journals.openedition.org/anneemaghreb/331?lang=en> Consulté 2/03/2021.
- ²⁷ SG-CIPDR : Secrétariat général du Comité Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ; CPAT : Cellule Prospective et Appui Territorial ; CPRAF : Cellule départementale de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles, installée par la circulaire du ministre de l'Intérieur du 29 avril 2014 ; CLIR : Cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire créée par une circulaire datant du 27 novembre 2019.
- ²⁸ L'actualité de février 2021 nous donne, avec le rapport sur l'islamo-gauchisme demandé au CNRS, un exemple d'étude qui pourrait être confiée à ce Secrétariat Général de « sécurité intérieure ».
- ²⁹ Référence au discours d'investiture du Président Kennedy le 20 janvier 1961, <https://www.jfklibrary.org/learn/about-jfk/historic-speeches/inaugural-address>
- ³⁰ Emmanuel Macron, Révolution, Éditions XO Pocket, Paris, 2017, p. 40.
- ³¹ Ibidem
- ³² <https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/Round%2012%20-%20Baromètre%20de%20la%20confiance%20en%20politique%20-%20vague12-1.pdf>, consulté 3 mars 2021.
- ³³ <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur>
- ³⁴ Ainsi, le régime érythréen ne fait l'objet d'aucune sanction internationale. Il siège même au conseil des droits de l'homme de l'ONU (mandat 2018-2021). Il a été élu après s'être engagé sur un certain nombre de principes et d'actions qui apparaissent bien éloignés de la situation prévalente en Erythrée quant au respect des droits de l'homme. Voir ces engagements sur le site <https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/Pledges.pdf>
- ³⁵ <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/270286-quest-ce-que-letat-de-droit>
- ³⁶ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N105>
- ³⁷ Art 2-7; <https://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-i/index.html>
- ³⁸ <https://www.unicef.fr/dossier/convention-internationale-des-droits-de-lenfant>
- ³⁹ Emmanuel Macron, op.cit.
- ⁴⁰ <https://eduscol.education.fr/1558/le-parcours-citoyen-de-l-eleve>
- ⁴¹ A inclure dans la décision de faire signer une charte de la laïcité.
- ⁴² Politique d'Aristote, traduction de Jules Barthélémy de Saint-Hilaire, Paris, 1848, p. 136. https://books.google.nl/books?id=IsdMAAAAMAAJ&pg=PA136&lpg=PA136&dq=Il+est+juste+de+soutenir+que+la+seule+v%C3%A9ritable+%C3%A9cole+du+commandement,+c'est+l'ob%C3%A9issance&source=bl&ots=BfYP80xu1-&sig=ACfU3U14DAY9RoM9yUC9gNovVVNVWhEx4g&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwjQ2ZPy4fjuAhWN16QKHW5_DO0Q6AEwBXoECAgQAw#v=onepage&q=Il%20est%20juste%20de%20soutenir%20que%20la%20seule%20v%C3%A9ritable%20%C3%A9cole%20du%20commandement%20c'est%20l'ob%C3%A9issance&f=false
- ⁴³ Emmanuel Macron, op.cit.
- ⁴⁴ Il est intéressant de souligner ici le rôle joué par la France dans la protection ou l'éducation des futurs tyrans : Lénine a vécu caché en France de 1909 à 1912 avant d'instaurer la dictature communiste en Russie ; Khomeini de 1978 à 1979 ; les khmers rouges : Pol Pot de 1949 à 1953 ; Ieng Sary de 1950 à 1957, Khieu Samphân de 1955 à 1959 ont fait des études en France. <https://www.leparisien.fr/archives/paris-pepiniere-des-khmers-rouges-18-04-2015-4703059.php>